

Les premiers contrats d'objectifs territoriaux d'accélération de la troisième révolution industrielle signés en région

Mis à jour le 15 décembre 2016

Le 21 octobre 2016, l'État, l'ADEME et la Région ont signé les trois premiers COTRI en présence des élus des territoires concernés : **la Métropole Européenne de Lille, le Pays du Boulonnais et la Communauté de communes Picardie verte**. Avec ces contrats, les collectivités devront être motrices de la transition énergétique et écologique et de la territorialisation de la troisième révolution industrielle.

Des contrats pour mobiliser tous les acteurs

Le COTRI est un dispositif contractuel passé entre une collectivité territoriale, l'ADEME et le Conseil Régional Hauts-de-France, pour une durée de 3 ans. Il a pour objectif d'animer, mobiliser tous les acteurs, étudier-suivre-évaluer, communiquer, pour accélérer la transition énergétique et écologique et de la territorialisation de la troisième révolution industrielle dans une gouvernance locale.

Ce dispositif permet donc **d'articuler différentes démarches menées par les territoires** : [SCOT](#), plans climat, territoire à énergie positive pour la croissance verte, territoire zéro déchet zéro gaspillage, contrats d'objectifs EnR (énergies renouvelables) ou plate-forme territoriale de réhabilitation énergétique de l'habitat...

Il s'articule également avec [les piliers de la troisième révolution industrielle](#) : développement des énergies renouvelables, bâtiments producteurs d'énergie, déploiement des technologies de stockage de l'énergie et de l'internet de l'énergie, transformation de la mobilité des personnes et des biens, développement des nouveaux modèles économiques (économie circulaire et économie de la fonctionnalité).

Trois outils majeurs

Le dispositif s'appuie sur :

- un **protocole de partenariat**, signé par le préfet, l'ADEME, la Région et le Territoire,
- des **moyens financiers** de l'ADEME et de la Région sous forme d'un contrat d'objectifs d'une durée de 3 ans, complétés par des financements de droit commun (fonds chaleur, fonds déchets, fonds européens...)
- une **gouvernance élargie**

Consultez les fiches descriptives par territoire :

Contrat d'Objectifs Territorial d'accélération de la Troisième Révolution Industrielle de la Métropole Européenne de Lille

Format : PDF Poids : 67,71 ko

[Télécharger](#)

Contrat d'Objectifs Territorial d'accélération de la Troisième Révolution Industrielle du Pays Boulonnais

Format : PDF Poids : 57,80 ko

[Télécharger](#)

Contrat d'Objectifs Territorial d'accélération de la Troisième Révolution Industrielle de la Métropole Européenne de Lille

Format : PDF Poids : 67,71 ko

[Télécharger](#)

Voir également, l'article publié dans la Voix du Nord, le 21 octobre 2016 : [La troisième révolution industrielle ne pourra être que territoriale](#)

Rédaction : Elaine Briand, Cerdd

Découvrez d'autres contenus similaires

- [La Troisième Révolution Industrielle s'acc...](#)
- [Appropriation citoyenne de la Troisième Ré...](#)
- [Réseau des CCI pour la Troisième Révolutio...](#)
- [Les labos du Cerdd "Appropriation cit...](#)

- **6 territoires s'engagent pour amplifier la...**

- **Dossier rev3 - Troisième Révolution I...**

[Enregistrer](#)

- **Labo Cerdd "Troisième Révolution Indu...**

- **L'IREV annonce son cycle de qualification...**

- **Labo Cerdd "3e Révolution Industriell...**

- Le 25.03.2019

[**Conférence sur l'écologie industrielle et territoriale - Paris**](#)

- Le 08.10.2019

[**Itinéraires de l'Écologie Industrielle et Territoriale - Valenciennes**](#)

- **Fiches pratiques "écologie industriel...**

[Enregistrer](#)

Abonnez-vous !Recevez le meilleur de l'information régionale DD & Climat

[S'inscrire](#)